

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, dûment convoquée et signifiée par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **24 juillet 2014 à 19h00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présent(e)s les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens (19h10)  
Mme Lise Charest  
M. René-Philippe Hébert  
M. Alexandre Zalac

Étaient absent(e) le(la) conseill(e)r(e) : M. Mario Cardinal (absence non motivée)  
Mme Julie Lemieux (absence motivée)

M. David Morin, directeur général et secrétaire-trésorier est absent.  
M. Maxime Vézina-Colbert, assistant secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**78-07-14**

**Acceptation de la démission du directeur général**

M. Jean Lalonde, maire, fait la lecture de la lettre de démission de M. David Morin, directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Mme. Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accepter la démission de M. David Morin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**79-07-14**

**Mandater le maire afin d'entreprendre le processus de recrutement**

**ATTENDU** la démission de M. David Morin à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de combler le poste rapidement par une personne ayant les compétences requises;

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme. Lise Charest et résolu d'autoriser le maire, M. Jean Lalonde, à embaucher la firme spécialisée en gestion des ressources humaines SUMAÉ et de mandater le comité de ressources humaines composé de M. Jean Lalonde, Mme Lise Charest et de M. Alexandre Zalac afin d'entreprendre le processus de recrutement et que la dépense nette soit affectée au surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**80-07-14**

**Décision d'arrêter le processus d'octroi de contrat pour les travaux de réaménagement de l'église et du presbytère**

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité avait quatre-vingt-dix (90) jours suite au dépôt de la soumission de Construction Encore Ltée, soit jusqu'au 6 août 2014, pour donner suite à cette soumission;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité ne dispose pas actuellement des fonds nécessaires à la réalisation complète du projet;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité est toujours dans l'attente d'une réponse de la part de deux (2) programmes de subventions;

**CONSIDÉRANT** le nombre de personnes étant venus signer le registre suite à l'adoption du règlement d'emprunt #203 lors de la séance ordinaire du 10 juin 2014 et la décision subséquente du Conseil (résolution #66-06-14) de retirer ce règlement lors de la séance extraordinaire du 17 juin 2014;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de ne pas donner suite à l'appel d'offres et par le fait même de ne pas octroyer le contrat pour le réaménagement de l'église et du presbytère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Période de questions**

**81-07-14**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme. Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 19 h 15

---

Jean Lalonde, maire

---

Maxime Vézina-Colbert, assistant  
secrétaire-trésorier